

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1156/PERS portant nomination d'un chargé de mission au cabinet du Haut- Commissaire de la République.

n° 1156/PERS

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
21 novembre 1975

Numéro JO  
n° 23 du 10/12/1975

Date du numéro  
10 décembre 1975

### VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

**Vu** le décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas

**Vu** le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations, accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services d'outre-mer

**Vu** l'avis d'affectation n° 11-684/TOM/PEL 2/A

**Vu** les nécessités du service,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Pour compter de son arrivée dans le Territoire, constatée à la date du 4 novembre 1975, M. Edmond Vietti, attaché de préfecture, est nommé chargé de mission au cabinet du Haut-Commissaire de la République. Les dépenses afférentes sont imputables au budget de l'Etat (

chapitre 31.21).

#### Art. 2

— Délégation est donnée à M. Vietti, à l'effet de signer au nom du Haut-Commissaire de la République, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Fabry, chef du cabinet civil du Haut-Commissaire de la République, tous actes, correspondances et documents à l'exclusion des arrêtés et décisions.

#### Art. 3

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

---

**Christian DABLANC.**